



### Lettre au supérieur de la mission de Beni-Arif en Kabylie (12 mars 1879)

Mon cher enfant,

Je suis, depuis quelque temps, désolé de voir que la station des Béni-Arifs (sic) est la seule de la Kabylie où les missionnaires n'obtiennent aucun résultat. Ils n'ont pu avoir même un seul externe jusqu'ici. Un pareil poste n'est propre qu'à décourager les missionnaires et à leur faire, peu à peu, perdre leur vocation. Il prête aussi le flanc à des critiques et à des moqueries vis-à-vis de nos adversaires dont le nombre va grandissant avec le progrès de la révolution et parmi lesquels va se trouver le nouveau sous-préfet de Tizi-Ouzou.

Toutes ces raisons réunies me portent à profiter du prochain départ pour l'Afrique équatoriale et à fermer provisoirement et jusqu'à des temps meilleurs le poste des Arifs. Mais avant de prendre cette mesure, je désirerais avoir l'avis des missionnaires de Kabylie. Je viens donc vous demander de vouloir bien me dire ce que vous en pensez, vous et vos confrères.

J'écris une lettre semblable aux supérieurs des autres missions, et je vous prie de vouloir bien me répondre le plus tôt possible, parce que je veux traiter cette affaire définitivement avec le Conseil de votre Congrégation, qui s'en est déjà occupé.

Je suis heureux, mon cher enfant, de trouver cette occasion de me rappeler à votre souvenir et à celui de vos bons confrères, et de me dire tout à vous de cœur en notre Seigneur.

### Lettre aux R. P. Horner, supérieur des Pères Spiritains à Zanzibar (19 mars 1878)

Mon très Révérend Père,

Vous aurez probablement appris que la Sacrée Congrégation de la Propagande, justement préoccupée de l'invasion dont les missions protestantes menacent l'intérieur de l'Afrique équatoriale, a résolu de créer dans ces régions plusieurs missions nouvelles. Elle a fait un appel spécial à la Société des Missionnaires d'Alger pour fonder deux de ces missions, l'une sur le lac Nyanza et l'autre sur le lac Tanganyika.

Notre Saint Père le Pape Léon XIII a de plus daigné me déléguer moi-même pour conférer aux chefs de ces deux missions les pouvoirs que je juge-

rai opportuns. Pour éviter toute difficulté, soit dans le présent, soit dans l'avenir, et aussi pour témoigner de mon respect pour l'admirable zèle dont votre Congrégation fait preuve sur les côtes du Zanguebar et du Mozambique, j'ai réglé que nos missionnaires n'auraient, dans le voisinage des points occupés actuellement par vous, ni de résidence ni d'œuvres d'aucune espèce ; et s'ils ont une procure à Zanzibar, elle sera confiée à des séculiers déjà établis dans le pays.

Mais pour préparer leur départ immédiat vers l'intérieur, il est nécessaire que des dispositions soient prises avant leur arrivée maintenant très prochaine. Voilà pourquoi je les fais précéder du Révérend Père Charmetant, procureur de la Société, lequel est accompagné de l'un de ses confrères, le Père Deniaud. J'ose les recommander instamment à votre charité paternelle dont j'ai appris, depuis longtemps, à connaître et à admirer les effets dans les relations de l'Œuvre de la Propagation de la Foi et dans les écrits de Mgr Gaume. Je sais que nos pères ne pourraient trouver un cœur plus large et plus apostolique que le vôtre pour les aider dans le travail de l'organisation d'une caravane pour les contrées lointaines où leurs confrères doivent se rendre.

